



Problème de Colocation à 6

Par **Loupi**, le 21/11/2012 à 01:14

Bonjour,

Je vis en colocation depuis le mois d'avril, nous sommes 6 dans cette colocation et nous sommes par conséquent sous le régime de la caution solidaire. Je souhaite quitter la France car je ne trouve pas de boulot donc on essaie avec les autres colocataires de trouver quelqu'un depuis environ deux mois sauf que c'est chose quasi impossible voire difficile. Le propriétaire ne fait pas de travaux dans la maison, la maison n'est pas isolée et pas chauffée. Ça fait quatre mois qu'il y'a une fuite d'eau, qu'il dit qu'il va faire appel à un plombier mais rien. La peinture de la salle de bain que j'utilise est caillée et donc quand on a des visites les gens s'en rendent compte rapidement. En gros le propriétaire attend juste d'être payé à la fin du mois sans faire les travaux nécessaire qui pourrait contribuer à l'accueil d'un nouveau colocataire dans de bonnes conditions. Je quitte la France le 27 novembre prochain, ça fait quatre mois que notre annonce est sur différents sites de colocation (Le Bon coin, Particuliers à Particuliers, Appartager) mais personne n'appelle puisque forcément une annonce qui est en ligne depuis plusieurs mois semble douteuse. Cette situation devient invivable et joue sur nos morales parce que bien entendu au sein de la maison c'est la guerre et chacun essaie voit son intérêt personnel. Je ne sais pas comment me sortir de cette situation. J'ai eu envie de clôturer le bail à mon niveau mais je ne connais pas mes droits et le propriétaire semble connaître les siens mais en même temps profite de nous qui ignorons les lois. J'ai aussi appris que la maison dans laquelle nous habitons n'est pas déclarée à la mairie car le propriétaire nous a interdit de déclarer nos impôts sur cette maison. Je n'en peux plus que puis-je faire concrètement ?

Par **janus2fr**, le 21/11/2012 à 07:06

Bonjour,

Avez-vous un seul bail à plusieurs preneurs pour toute la maison ou avez-vous chacun un bail du type une chambre plus accès aux parties communes ?

Par **Loupi**, le 21/11/2012 à 10:12

Bonjour,

Nous avons un seul bail et chacun un avenant donc oui nous avons un seul bail à plusieurs preneurs pour toute la maison. Dans ces cas là c'est compliqué de rompre le bail à mon niveau?

Par **janus2fr**, le **21/11/2012** à **11:14**

Non, rien de compliqué...

Dans le cas d'un bail à plusieurs preneurs, chaque preneur peut donner congé quand il le souhaite. Passé le préavis (1 mois en meublé, 3 mois en vide), il n'est plus locataire en titre, mais si une clause de solidarité existe au bail, il reste solidaire jusqu'à la prochaine échéance en cas d'impayé des preneurs restants.

Le bail continue alors automatiquement et aux mêmes conditions avec les preneurs restants.